

## Article L3314-1 du Code des transports - Formations à la conduite

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Lors des formations professionnelles initiale et continue, les conducteurs apprennent :

- à maîtriser les règles de sécurité routière et de sécurité à l'arrêt,
- à maîtriser la réglementation relative à la durée du travail et aux temps de conduite et de repos,
- à réduire l'incidence de leur conduite sur l'environnement.

## Article L3314-1 du Code des transports - Formations à la conduite

La formation professionnelle initiale et continue des conducteurs permet à ceux-ci de maîtriser les règles de sécurité routière et de sécurité à l'arrêt, ainsi que la réglementation relative à la durée du travail et aux temps de conduite et de repos, et de réduire l'incidence de leur conduite sur l'environnement.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



La FIMO et la FCO sont-elles obligatoires pour les conducteurs d'aspiratrices excavatrices et de balayeuses ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Formation des conducteurs de poids lourds : FIMO et FCO, quelle différence ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un employeur conduisant un camion de plus de 3,5 tonnes doit-il avoir la FIMO et la FCO ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)